



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Annick GIRARDIN
député
conseiller territorial
de la Collectivité Territoriale
de Saint-Pierre-et-Miquelon

PERMANENCE SAINT-PIERRE
BP 4477 - 97500
SAINT-PIERRE ET MIQUELON
TÉLÉPHONE
05 08 41 99 98
TÉLÉCOPIE
05 08 41 99 97
ADRESSE ÉLECTRONIQUE
ecrire@annickgirardin.fr

ASSEMBLÉE NATIONALE
126, rue de l'Université
75355 PARIS cedex 07 SP
TÉLÉPHONE
01 40 63 15 39
TÉLÉCOPIE
01 40 63 15 40
ADRESSE ÉLECTRONIQUE
agirardin@assemblee-nationale.fr

BLOG
www.annickgirardin.fr

REF-SEOM050108

Saint-Pierre le 5 janvier 2008

M. Christian ESTROSI
Secrétaire d'Etat à l'Outre-Mer
27, rue Oudinot
75007 PARIS

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Le 11 décembre dernier, quelques jours avant l'organisation de la table ronde sur la filière pêche et aquacole à Saint-Pierre-et-Miquelon qui s'est tenue au Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer, je vous ai fait parvenir un courrier urgent évoquant entre autre, la problématique du non départ en pré-retraite de quelques salariés de la société Interpêche, suite à l'annulation brutale d'une subvention d'Etat de 90 000 euros (crédits Ministère de l'Economie, des finances et de l'emploi).

J'insistais alors sur la nécessité de traiter cette problématique afin qu'elle ne vienne pas « perturber » les débats sur l'avenir de l'usine Interpêche et le devenir de la filière pêche et aquacole.

En effet, la convention Etat-Interpêche renouvelée en 2007 prévoyait dans le cadre de l'ASFNE, le financement du départ en pré-retraite d'une dizaine de personnes. Certes, dans le cadre de ce dispositif, une quote-part de l'entreprise bénéficiaire doit être prévue. Cependant, dans ce cas de figure, consciente des difficultés de la société, la représentation nationale localement a envisagé de verser à la société Interpêche une aide exceptionnelle de 90 000 euros venant ainsi alléger sa participation dans l'application du dispositif et permettre la réalisation de cette action en 2007 comme prévue.

Si aucun accord n'a été signé entre l'Etat et la société, des promesses verbales ont pourtant bien été faites depuis juin 2007 et confirmées début décembre dernier lors d'échanges qui ont eu lieu localement entre la société Interpêche, les services d'Etat concernés et le syndicat du personnel. Tout début décembre, les salariés intéressés par cette mesure avaient donc été informés de leur départ en pré-retraite à compter du 31 décembre 2007.

Or, contre toute attente, le vendredi 7 décembre, le Préfet de l'Archipel informait la société Interpêche que l'aide supplémentaire de 90 000 euros ne pourrait leur être versée.

Un cafouillage administratif et/ou interministériel qui provoque aujourd'hui la colère du personnel d'Interpêche et qui risque de réduire à néant notre volonté commune de trouver des solutions de restructuration viables pour l'entreprise et acceptables pour les salariés, comme je vous l'avais indiqué dans mon courrier précédent.

Lors de la table ronde du 14 décembre dernier, le parlementaire que je suis - connaissant particulièrement bien le contexte local et les attentes des salariés de l'usine - a tenté encore une fois, mais il est vrai de manière un peu isolée, d'alerter les ministères présents sur la nécessité d'aller au bout de ce dispositif de départ en pré-retraite. Je reste persuadée qu'il serait complètement irréaliste de penser construire sereinement un plan d'avenir dans la concertation sur fonds de crise sociale.

Si ce jour-là j'étais la seule politique à monter au créneau sur ce sujet, sachez depuis que le Sénateur et le Président du Conseil territorial ont rejoint ma position et l'ont exprimé à deux reprises lors de rencontres organisées au Conseil territorial et à la Préfecture, en présence d'une délégation du personnel d'Interpêche et du syndicat. En effet, le 21 décembre dernier, nous avons tous ensemble demandé expressément au représentant de l'Etat à Saint-Pierre-et-Miquelon de transmettre au Gouvernement notre souhait de le voir revenir sur sa position, afin que la subvention exceptionnelle de 90 000 euros destinée à l'interpêche soit à nouveau programmée, compte tenu des promesses verbales antérieures effectuées.

Sur ce point, la réponse négative qui nous a été transmise le 3 janvier par le Préfet de l'Archipel n'est pas satisfaisante et je tiens à vous alerter à nouveau sur les conséquences néfastes de cette position du Gouvernement qui est vécue ici comme un revirement incompréhensible de l'Etat.

Je vous demande à nouveau de bien vouloir tenter de trouver en urgence dès ce lundi une solution à cette problématique. Cela adresserait à la société Interpêche et aux salariés de l'usine un message positif, qui démontrerait la volonté de l'Etat d'accompagner l'entreprise et les salariés dans une démarche de restructuration.

Par ailleurs, je réitère ici mon souhait de voir la convention Etat-Interpêche renouvelée pour nous permettre d'envisager dans de bonnes conditions le travail collectif que nous devons mener sur la restructuration de la filière pêche et aquacole à Saint-Pierre-et-Miquelon. Pour cela, l'Archipel et l'ensemble des milieux socio-économiques ont besoin d'un délai raisonnable qui ne peut être inférieur à une année.

Depuis 1992, aucune réflexion de fond n'a été véritablement menée dans ce secteur pour tenter de le redynamiser. Vous comprendrez donc que la tâche est difficile et complexe et que les mutations nécessaires à l'évolution de ce secteur économique demandent un peu de temps.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie, Monsieur le Secrétaire d'Etat, de croire en l'expression de ma plus haute considération.

Merci de votre arde

Bien cordialement


Anrick GIRARDIN